

Luanda, Angola, 17 août (Infosplusgabon) - L'ancien ministre angolais des Transports, Augusto da Silva Tomás, a été condamné jeudi à 14 ans de prison dans une affaire jugée par la Cour suprême de Luanda pour détournement de fonds publics par le biais du Conseil national des chargeurs (CNC).

En détention provisoire depuis septembre 2018, Augusto Tomás était en procès depuis le 31 mai dernier, aux côtés d'autres co-accusés comme l'ancien directeur général du CNC, Manuel António Paulo et les anciens directeurs-adjoints Isabel Bragança, Rui Manuel Moita et Eurico Pereira da Silva.

Isabel Bragança a été condamnée à 12 ans de prison, Manuel António Paulo et Rui Manuel Moita à 10 ans et Eurico Pereira da Silva à deux ans avec sursis.

Ils ont été accusés par le ministère public de détournement de fonds, de blanchiment d'argent, d'association de malfaiteurs et de manœuvres frauduleuses pour détourner des fonds publics, afin de capitaliser leurs entreprises et certaines entités privées, pour un montant estimé à plus d'un milliard de kwanzas angolais, soit 40 millions de dollars américains ou 13 millions d'euros, du CNC.

Âgé de 61 ans et ministre des Transports de 2008 à 2018, Augusto Tomás a été démis de ses fonctions en juin par le président João Lourenço, peu avant son arrestation en septembre de la même année, à la suite d'un audit de l'Inspection générale de l'administration publique (IGAE) au Conseil national des Chargeurs.

Dans son rapport, l'IGAE a indiqué qu'elle avait détecté au CNC, une entité sous la tutelle du ministère des Transports, plusieurs irrégularités, notamment des cas de népotisme, de détournement de fonds et de corruption, "à grande échelle et même des signes de criminalité organisée".

Il s'agit du premier procès d'un ancien ministre du gouvernement du président José Eduardo dos Santos (1979-2017) sous l'ère de João Lourenço.

© Copyright Infosplusgabon